

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 5 mai 2020, à 20 h.

Le conseil de la municipalité de Maddington Falls siège en séance ordinaire ce 5 mai 2020 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5 qui préside cette séance
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sont absents à cette téléconférence :

M. Ghislain Brulé – Maire
Mme Stéphanie Hinse – Directrice général et secrétaire trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-05-067

- CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 et jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020;
- CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de tenir la séance à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;
- CONSIDÉRANT QU' il est indiqué dans l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Eve-lyne Marcotte
Appuyée par Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Que l'enregistrement de la présente séance soit mis sur le site internet de la Municipalité le plus tôt possible.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 20 h 16.

2020-05-068

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Éric Girard

Appuyée par Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 5 mai 2020 à 20 h

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020
4. **Administration et finances**
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. Adoption – Règlement 134-01 – Règlement modifiant le règlement 134 - Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 et leur condition de perception
 - 4.3. Avis de motion - Règlement 136 - Règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir des dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 2 du cours d'eau Joseph-Larivière
 - 4.4. Formations virtuelles DG
 - 4.5. Dépôt des états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
 - 4.6. Dépôt des états financiers 2017 et 2018 de la Société d'initiative du grand Daveluyville et de Victoriaville
 - 4.7. Dépôt des états financiers 2018 du Comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville
5. **Sécurité publique**
6. **Travaux publics**
 - 6.1. Fauchage des fossés
 - 6.2. Tonte de pelouse
 - 6.3. Passerelle
7. **Hygiène du milieu**
 - 7.1. Avis – Fosses septiques possiblement non-conforme
8. **Aménagement et urbanisme**
9. **Loisirs et culture**
 - 9.1. Location de la salle
10. **Sujets divers**
11. **Rapport des élus**
12. **Période de questions**
13. **Levée de la séance**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-05-069

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Fabien

Appuyée par Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2020-05-070

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Eve-Lyne Marcotte

Appuyée par Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	6 342,04 \$
Permis	0 \$
Location salle	0 \$
Subv. renouvellement Politique MADA	7 875,00 \$
Divers (photocopies, ...)	0 \$
Total	14 217,04 \$

Dépenses

Paies élus	2 406,82 \$
Salaires employés	3 441,71 \$
Comptes payés	3 079,21 \$
Comptes à payer	18 923,88 \$
Total	27 851,62 \$

Adoptée

2020-05-071

4.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 134-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 134 - RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LEUR CONDITION DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil adopte, sans changement, le *Règlement 134-01 - Règlement modifiant le règlement 134 – Règlement fixant le taux des taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 et leur condition de perception*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement abroge l'article 5 du règlement 134;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté par M. Fabien Pelletier lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement était à la disposition des citoyens sur le site internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement n'engendre aucune dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Eve-lyne Marcotte
Appuyée par Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement suivant :

RÈGLEMENT 134-01 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 134 - RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LEUR CONDITION DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Maddington Falls désire fixer le taux d'intérêts à appliquer par résolution;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2020 par M. Fabien Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté par M. Fabien Pelletier le 7 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Eve-lyne marcotte
Appuyé Gaétan Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté:

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – MODIFICATION

Abrogation de l'*Article 5 – Taux d'intérêts* du règlement 134.

ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Ghislain Brûlé,
Maire

Angelie Lafontaine,
Secrétaire – trésorière adjointe

Adoptée

4.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 136 - RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR DES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU JOSEPH-LARIVIÈRE

Avis de motion est donné par Eve-lyne Marcotte pour l'adoption prochaine du règlement 136 – Règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir des dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 2 du cours d'eau Joseph-Larivière. Eve-lyne Marcotte fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du *Code municipal*

2020-05-072

4.4 FORMATION VIRTUELLES DG

Sur proposition de Eve-lyne Marcotte
Appuyée par Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à suivre les formations virtuelles suivantes :

- ADMQ - Le remboursement des dépenses des élus et des employés, quelles sont les possibilités? Pour un montant de 99 \$ plus les taxes applicables.
- Infotech – Atelier de formation en ligne 2020 Partie 1 et Partie 2 pour un montant de 245 \$ plus les taxes applicables.

Que la Municipalité défraie les frais d'inscription à ces formations.

Adoptée

4.5 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Sujet reporté

4.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 ET 2018 DE LA SOCIÉTÉ D'INITIATIVE DU GRAND DAVELUYVILLE ET DE VICTORIAVILLE

La Société d'initiative du grand Daveluyville et de Victoriaville faisant partie du périmètre comptable de la Municipalité, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports financiers pour les années financières 2017 et 2018.

4.7 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU GRAND DAVELUYVILLE

Le Comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville faisant partie du périmètre comptable de la Municipalité, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour les années financières 2018.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS

2020-05-073

6.1 FAUCHAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2020-03-052;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a ouvert les offres de services le 15 avril 2020 à 11 h 01;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue 3 offres de services;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est le suivant :

SOUMISSIONNAIRES :	Prix par municipalité (avant taxes)			Prix total (avant taxes)
	Saint-Louis-de-Blandford	Maddington-Falls	Saint-Rosaire	
Entreprises R. M. Pépin inc.	7 000 \$	3 175 \$	6 726 \$	16 901 \$
Entreprises MMR Turcotte inc.	8 900 \$	3 100 \$	7 250 \$	19 250 \$
9253-4015 Québec Inc. (David Bailey)	_____	_____	7 000 \$	_____

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Gaétan Légaré
Appuyée par Eve-lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fauchage des fossés à Entreprises R.M. Pépin inc. Pour un montant de 3 175 \$ avant taxes

Que les travaux doivent être faits avant les vacances estivales.

Adoptée

2020-05-074

6.2 TONTE DE PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Andrée Brûlé pour la tonte de la pelouse de ses terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Éric Girard
Appuyée par Eve-lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de tonte de pelouse pour l'été 2020 à Mme Andrée Brûlé.

Que les tarifs soumis sont de 1 400 \$ pour une tonte aux 2 semaines du 15 mai au 30 septembre, que la partie de l'autre côté du pont sera faite au montant de 60 \$ la fois, le tout en ajoutant les taxes applicables.

Que le montant forfaitaire de 1 400 \$ sera divisé en 3 versements, soit en juin, juillet et août.

Adoptée

2020-05-075

6.3 PASSERELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'achat de la passerelle et qu'elle est livrée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Fabien Pelletier
Appuyée par Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander à Excavation Michel Boucher de faire l'installation de la passerelle.

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-05-076

7.1 AVIS – FOSSES SEPTIQUES POSSIBLEMENT NON-CONFORME

Sujet reporté

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9. LOISIRS ET CULTURE

2020-05-077

9.1 LOCATION DE LA SALLE

Sujet reporté

10. SUJETS DIVERS

11. RAPPORT DES ÉLUS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-05-078

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Fabien Pelletier
Appuyée par Éric Girard

Que la séance soit levée à 21 h 12.

Adoptée

Denise Houle,
Présidente d'assemblée

Angélie Lafontaine,
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Denise Houle, Présidente d'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le XX 2020